

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le mardi 28 juin 2016, de 19 h 30 à 21 h 17, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Johane Chouinard
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Mme Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Est absente : Mme Marie-Line Comeau

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-16-06-28-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point :

5.21 Motion de félicitations : mesdames Claudia Laverdière et Marie-Line Comeau.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 28 juin 2016 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 31 MAI 2016**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.2- Budget de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2016-2017
 - 5.3- Renouvellement du contrat du protecteur de l'élève – Entente 2016-2019
 - 5.4- Poste de protecteur de l'élève substitut pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.5- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.6- Surplus d'affectation pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.7- Nomination au poste de direction d'établissement aux écoles aux Quatre-Vents, des Méandres et du Bon-Vent (100 %)
 - 5.8- Nomination temporaire au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Charles et à l'école secondaire de Saint-Damien (100 %)
 - 5.9- Nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (100 %)
 - 5.10- Nomination au poste de direction d'établissement au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse (Saint-Gervais) (70 %)
 - 5.11- Modification à la *Politique de frais de déplacement*
 - 5.12- Rapport du comité d'évaluation du directeur général
 - 5.13- Motion de félicitations : projet « Ça roule sur des roulettes » de l'école du Tremplin de Saint-Lazare, gagnant provincial, catégorie 3^e cycle, du défi OSEntreprendre
 - 5.14- Motion de félicitations : Keiven Barde, médaillé d'or aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies de Moncton
 - 5.15- Ajustements aux bassins d'alimentation des écoles
 - 5.16- Entente pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues pour l'année scolaire 2016-2017
 - 5.17- Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles
 - 5.18- Motion de félicitations : projet *Entrez dans la danse*
 - 5.19- Motion de félicitations : projet *Des Croques-livres dans nos villages*
 - 5.20- Nomination au poste régulier temps partiel de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul et à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline
 - 5.21- Motion de félicitations : mesdames Claudia Laverdière et Marie-Line Comeau
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre du Ministre – Programme d'études révisé *Production animale (5354)*
 - 7.2- Demande d'accès à l'information – M. Yvon Leclerc
 - 7.3- Lettre d'invitation – Petit Espace sur la persévérance scolaire Montmagny/ L'Islet le 5 octobre 2016 – Confirmation des inscriptions
 - 7.4- Demande d'accès à l'information – Daisye Marciel -c- Commission scolaire de la Jonquière et als.
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **DOCUMENTATION**

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS

11.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 31 MAI 2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-16-06-28-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Norman Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2016;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet à ce point.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit donner un avis public d'au moins trente [30] jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 30 mai 2016;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

CC-16-06-28-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires adopte le règlement fixant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires de la façon suivante :

30 août 2016
27 septembre 2016
25 octobre 2016
22 novembre 2016
31 janvier 2017
28 février 2017
28 mars 2017
25 avril 2017
23 mai 2017
27 juin 2017

à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire à Montmagny.

Adopté.-

5.2- Budget de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 158 819 \$ et que ce montant est inférieur à la limite de 10 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2015 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs au 30 juin 2015;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 6 007 048 760 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le montant de l'aide additionnelle est de 2 260 113 \$;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,34770 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction est variable par municipalité tel que listé dans le tableau *Taux de taxation par municipalité*, ci-joint;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi.

CC-16-06-28-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 111 459 478 \$ et des dépenses de 111 618 297 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,34770 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction soit variable par municipalité tel que listé dans l'annexe ci-jointe;

QUE le taux d'intérêt sur la perception des taxes scolaires impayées soit fixé à 14 %;

QUE l'adoption du budget 2016-2017 soit conditionnelle à la publication du décret sur le taux de la taxe 2016-2017 dans la *Gazette officielle*.

Adopté.-

5.3- Renouvellement du contrat du protecteur de l'élève – Entente 2016-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant l'obligation pour les commissions scolaires de procéder à l'engagement d'un protecteur de l'élève;

ATTENDU le travail effectué par l'actuel titulaire du poste de protecteur de l'élève depuis son entrée en fonction;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité de parents lors de la consultation par courriel tenue le 27 juin 2016 quant au maintien en fonction de l'actuel titulaire du poste de protecteur de l'élève;

CC-16-06-28-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud reconduise le mandat de M. Guy Robitaille à titre de protecteur de l'élève de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour la période du 16 août 2016 au 15 août 2019;

QUE le président du conseil des commissaires, M. Alain Grenier, soit mandaté pour signer une entente de service avec le protecteur de l'élève.

Adopté.-

5.4- Poste de protecteur de l'élève substitut pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'il convient de nommer un protecteur de l'élève substitut;

ATTENDU les démarches réalisées par le directeur général.

CC-16-06-28-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud retiennent les services de madame Linda Larouche comme substitut au protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2016-2017;

QUE le directeur général, M. André Chamard, soit mandaté pour procéder à la négociation des conditions de travail applicables au poste de protecteur de l'élève substitut.

Adopté.-

5.5- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le *Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant les commissions scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de leurs écoles;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents à la rencontre du 9 mai 2016 en vertu du 5^e alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CC-16-06-28-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires en 2016-2017;

QUE le document Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2016-2017 fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

5.6- Surplus d'affectation pour l'année scolaire 2016-2017

Le directeur général, M. André Chamard, présente le document préparé par le Service des ressources humaines pour détailler le surplus d'affectation pour l'année scolaire 2016-2017.

5.7- Nomination au poste de direction d'établissement aux écoles aux Quatre-Vents, des Méandres et du Bon-Vent (100 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction d'établissement à l'école aux Quatre-Vents (Saint-Malachie), l'école des Méandres (Saint-Léon-de-Standon) et l'école du Bon-Vent (Buckland) est vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE madame Jessica Leclerc faisait partie d'une banque de relève à la direction d'établissement;

CC-16-06-28-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de madame Jessica Leclerc au poste de directrice d'établissement à l'école aux Quatre-Vents (Saint-Malachie), à l'école des Méandres (Saint-Léon-de-Standon) et à l'école du Bon-Vent (Buckland), 100 % [strate 7] du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Adopté.-

5.8- Nomination temporaire au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Charles (80 %) et à l'école secondaire de Saint-Damien (20 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Charles et à l'école secondaire de Saint-Damien est présentement vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE madame Lucie Nadeau faisait partie d'une banque de relève à la direction d'établissement;

CC-16-06-28-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination temporaire de madame Lucie Nadeau au poste de directrice adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Charles à 80 % et à l'école secondaire de Saint-Damien à 20 % [strate 5] du 8 août 2016 au 30 juin 2017.

Adopté.-

5.9- Nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (100 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault est présentement vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Gagnon faisait partie d'une banque de relève à la direction d'établissement;

CC-16-06-28-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de monsieur Patrick Gagnon au poste de directeur adjoint d'établissement à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à 100 % [strate 5] du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Adopté.-

5.10- Nomination au poste de direction d'établissement au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse (Saint-Gervais) (70 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction d'établissement au centre d'éducation des adultes de Bellechasse (Saint-Gervais) est vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE madame Jacqueline Labbé faisait partie d'une banque de relève à la direction d'établissement;

CC-16-06-28-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de madame Jacqueline Labbé au poste de directrice d'établissement au centre d'éducation des adultes de Bellechasse (Saint-Gervais), 70 % [strate 7] du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Adopté.-

5.11- Modification à la Politique de frais de déplacement

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la politique de frais de déplacement adoptée le 26 mai 2015;

ATTENDU l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 février 2015;

ATTENDU la consultation tenue auprès des représentants du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, du Syndicat des professionnels et du Syndicat soutien scolaire Bellimont;

ATTENDU la consultation tenue auprès des membres du comité consultatif de gestion.

CC-16-06-28-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la modification de la politique de frais de déplacement en vigueur;

QUE la version révisée de notre politique entre en vigueur, pour tous les employés, à la signature de la nouvelle convention collective du personnel professionnel.

QUE la résolution CC-15-05-26-14 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE cette politique fasse partie de la résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

5.12- Rapport du comité d'évaluation du directeur général

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le rapport d'évaluation 2015-2016 communiqué par les membres du comité d'évaluation du directeur général;

ATTENDU la présentation faite au comité plénier du 21 juin 2016 par monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-16-06-28-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires entérinent le rapport des membres du comité d'évaluation du directeur général 2015-2016 et que ledit rapport soit approuvé.

Adopté.-

5.13- Motion de félicitations : projet : « Ça roule sur des roulettes » de l'école du Tremplin de Saint-Lazare, gagnant provincial, catégorie 3^e cycle du défi OSEntreprendre

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le projet d'entrepreneuriat étudiant *Ça roule sur des roulettes* de l'école primaire du Tremplin de Saint-Lazare a remporté le prix national dans la catégorie 3^e cycle du primaire au Défi OSEntreprendre parmi les 15 lauréats finalistes;

ATTENDU QUE le projet méritant *Ça roule sur des roulettes* a reçu une bourse de 2 000 \$ au 18^e Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre;

ATTENDU QUE le projet, *Ça roule sur des roulettes* consistait en la création d'un parc de planches à roulettes (skatepark) afin d'offrir à la population de Saint-Lazare un lieu de divertissement pour tous;

ATTENDU QUE seize élèves de 4^e, 5^e et 6^e année de l'école primaire du Tremplin, chapeautés par leur enseignante madame Nicole Leclerc, se sont impliqués dans ce projet de taille;

ATTENDU QUE les élèves ont participé à toutes les étapes de l'élaboration du projet et ont établi des partenariats afin de faire rayonner leur projet dans toute la communauté de Saint-Lazare;

ATTENDU les nombreux reportages médiatiques entourant le projet *Ça roule sur des roulettes* et le prix reçu;

ATTENDU les retombées positives pour l'école primaire du Tremplin et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-16-06-28-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des seize élèves impliqués dans le projet d'entrepreneuriat étudiant *Ça roule sur des roulettes*, chapeautés par leur enseignante madame Nicole Leclerc;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique aux seize élèves impliqués dans le projet *Ça roule sur des roulettes*, chapeautés par madame Nicole Leclerc.

Adopté.-

5.14- Motion de félicitations : Keiven Barde, médaillé d'or aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies de Moncton

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE monsieur Keiven Barde, jeune diplômé en cuisine, du centre de formation professionnelle de l'Envolée, a remporté la médaille d'or aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies à Moncton au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE monsieur Barde a démontré ses compétences en cuisine lors de plusieurs épreuves et qu'il s'est mesuré aux meilleurs de sa catégorie;

ATTENDU QUE la victoire de monsieur Barde au niveau national fait rayonner la formation professionnelle et le centre de formation professionnelle de l'Envolée;

ATTENDU les nombreux reportages médiatiques entourant la victoire de monsieur Barde et le prix reçu;

ATTENDU les retombées positives pour le centre de formation professionnelle de l'Envolée et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-16-06-28-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Keiven Barde pour sa médaille d'or remportée aux Olympiades canadienne des métiers et des technologies;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Keiven Barde pour sa persévérance et sa distinction au niveau national.

Adopté.-

5.15- Ajustement aux bassins d'alimentation des écoles

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'évolution des outils de travail au niveau géomatique a permis de déceler des irrégularités à certains bassins d'alimentation des écoles;

ATTENDU QUE certaines limites de bassins d'alimentation étaient définies selon des us et coutumes et qu'ainsi elles répondaient déjà aux besoins des milieux;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier a été présenté pour analyse en comité de travail auprès des commissaires des secteurs concernés, tel que présenté dans le document ci-joint;

ATTENDU QU'un avis public a été publié et les documents rendus accessibles par l'entremise du site de la commission scolaire afin de recueillir les commentaires, s'il y a lieu;

CC-16-06-28-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les propositions pour régulariser les bassins d'alimentation des écoles soient adoptées telles que proposées et diffusées.

Adopté.-

5.16- Entente pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues pour l'année scolaire 2016-2017

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE les parties soit, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et Montmagny Air Service inc., ont convenu de mettre fin au contrat 2013-2017 en vigueur;

ATTENDU la forte baisse de la clientèle de l'Isle-aux-Grues à desservir;

ATTENDU la récente négociation intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE le montant total du contrat est maintenant calculé en fonction du nombre de vols, soit 3 vols par jour, à 107 \$/vol, 321 \$/jour, pour 180 jours de classe;

ATTENDU QUE le nombre de vols pourra être ajusté, au besoin, en fonction de la clientèle;

ATTENDU la consultation auprès du comité consultatif du transport à la rencontre du 21 juin 2016;

ATTENDU les fonctions et pouvoirs de la commission scolaire reliés au transport des élèves.

CC-16-06-28-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et Montmagny Air Service inc. procèdent à la signature d'un nouveau contrat, au montant de 57 780,00 \$, avant taxes;

QUE par la présente, le directeur général, monsieur André Chamard, soit autorisé à signer le contrat pour l'année scolaire 2016-2017 et que le contrat puisse être renouvelé par tactique de reconduction pour l'année scolaire suivante soit, 2017-2018.

Adopté.-

5.17- Nomination au poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la nécessité de prévoir une relève au poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles;

ATTENDU le processus de sélection réalisé et la recommandation unanime des membres du comité de sélection, réunis le 22 juin 2016.

CC-16-06-28-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de madame Marie-Claude Hamel au poste de coordonnatrice au Service des ressources matérielles à compter du 15 août 2016;

QUE le directeur général, monsieur André Chamard, assure le suivi de cette décision quant à la préparation des documents relatifs à la signature de son contrat d'engagement et à son intégration à l'équipe des gestionnaires à l'emploi de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.18- Motion de félicitations ; projet « Entrez dans la danse »

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le projet d'entrepreneuriat étudiant *Entrez dans la danse* de l'école primaire du Tremplin de Saint-Lazare fut lauréat au Gala régional d'OS Défi OS Entreprendre de Chaudière-Appalaches dans la catégorie primaire 1 cycle;

ATTENDU QUE quinze élèves de l'école primaire du Tremplin se sont impliqués dans le projet d'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE les élèves faisant partie du projet *Entrez dans la danse* ont suivi des cours de danse sociale afin d'en donner eux-mêmes par la suite aux autres élèves de l'école;

ATTENDU QUE les élèves donnent des cours adaptés pour les jeunes du primaire et créent des tutoriels en français disponibles sur Internet afin que les jeunes puissent pratiquer à la maison;

ATTENDU QUE les élèves de l'école primaire du Tremplin sont maintenant fiers de partager la piste de danse avec les adultes lors d'événements, cela favorisant l'estime de soi et encourageant l'esprit de persévérance;

ATTENDU les nombreux reportages médiatiques entourant le projet *Entrez dans la danse* et le prix reçu lors du 18^e Gala régional du Défi OSEntreprendre;

ATTENDU les retombées positives pour l'école du Tremplin et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-16-06-28-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des quinze élèves s'étant impliqués dans le projet *Entrez dans la danse*, chapeautés par madame Nicole Leclerc;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, M. Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique aux participants du projet *Entrez dans la danse*.

Adopté.-

5.19- Motion de félicitations : projet « Des croques-livres dans nos villages »

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le projet d'entrepreneuriat étudiant *Des Croques-livres dans nos villages* de l'école secondaire de la Rencontre de Saint-Pamphile fut lauréat au 18^e Gala régional du Défi OSEntreprendre de Chaudière-Appalaches dans la catégorie adaptation scolaire;

ATTENDU QUE cinq élèves de l'école secondaire de la Rencontre se sont impliqués dans le projet d'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le projet *Des Croques-livres dans nos villages* veut favoriser l'accès aux livres pour les jeunes afin de développer le goût de la lecture et de l'écriture ce qui aura un impact bénéfique tout au long de leur parcours scolaire;

ATTENDU QU' à la fin de l'année 2015-2016, six des sept municipalités de L'Islet-Sud se seront dotées de croques-livres qui sont des points de chute pour des livres destinés aux jeunes de 0 à 17 ans;

ATTENDU QUE le projet lauréat vient compléter le service offert par les bibliothèques municipales en plus de sensibiliser les jeunes au plaisir de la lecture;

ATTENDU les nombreux reportages médiatiques entourant le projet *Des Croques-livres dans nos villages* et le prix reçu lors du 18^e Gala régional du Défi OSEntreprendre;

ATTENDU les retombées positives pour l'école secondaire de la Rencontre et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-16-06-28-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des cinq élèves s'étant impliqués dans le projet *Des Croques-livres dans nos villages*, chapeautés par madame Maggie Bélanger;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, M. Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique aux participants du projet *Des Croques-livres dans nos villages*.

Adopté.-

5.20- Nomination au poste régulier temps partiel de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul et à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul et à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline est présentement vacant;

ATTENDU QUE madame Brigitte Harouni a exercé les fonctions de direction adjointe d'établissement.

CC-16-06-28-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de madame Brigitte Harouni au poste régulier temps partiel de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul à 30 % et à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline à 30 %, [strate 5], du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Adopté.-

5.21- Motion de félicitations : mesdames Claudia Laverdière et Marie-Line Comeau

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'engagement remarquable de ces deux parents, au cours des douze dernières années, qui ont bénévolement donné de leur temps pour la cause de l'éducation au sein de notre commission scolaire;

ATTENDU l'importance de souligner la contribution de ces deux personnes qui ont œuvré avec assiduité au sein du conseil d'établissement, du comité de parents et de divers comités consultatifs.

CC-16-06-28-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adresse une lettre de remerciement à madame Claudia Laverdière et à madame Marie-Line Comeau pour leur engagement au sein de différents comités au cours des dernières années;

QUE cette lettre de remerciement soit signée par le président, M. Alain Grenier.

Adopté.-

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Mme Amélie Pelletier, commissaire-parent, résume les principaux sujets à l'ordre du jour de la rencontre du comité de parents du 13 juin dernier :

- Retour sur les différents congrès;
- Sondage – Évaluation du comité de parents;
- Brève présentation du projet de loi n° 105;
- Structures administratives 2016-2017;
- Etc.

6.2- Comité consultatif du transport

M. Germain Pelletier, commissaire, résume les principaux sujets à l'ordre du jour de la rencontre du comité consultatif du transport du 21 juin dernier :

- Besoins des écoles;
- Transport vers le CFER de Bellechasse;
- Rapport de manquements;
- Etc.

6.3- Comité EHDAA

Mme Johane Chouinard, commissaire-parent EHDAA, résume les principaux sujets à l'ordre du jour de la rencontre du comité du 8 juin dernier :

- Organisation des services à la clientèle EHDAA 2016-2017;
- Présentation du mois de la sensibilisation du syndrome Gilles de la Tourette;
- RAI.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Aucun sujet à ce point.

7.- INFORMATIONS

7.1- Lettre du Ministre – Programme d'études révisé *Production animale (5354)*

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue du bureau du Ministre annonçant un programme d'études révisé en production animale.

7.2- Demande d'accès à l'information – M. Yvon Leclerc

Le président, M. Alain Grenier, présente la demande d'accès à l'information de M. Yvon Leclerc.

7.3- Lettre d'invitation – Petit Espace sur la persévérance scolaire de Montmagny

La secrétaire générale, Mme Caroline Isabelle, compile les noms des personnes désirant participer au Petit Espace sur la persévérance scolaire Montmagny/L'Islet.

7.4- Demande d'accès à l'information – Daisye Marcil –c- Commission scolaire de la Jonquière et als

Le président, M. Alain Grenier, présente la demande d'accès à l'information issue du dossier du litige opposant Daisye Marcil et la Commission scolaire de la Jonquière et als.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

10.- PÉRIODE DE QUESTONS

Aucune question.

11.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-16-06-28-23

II EST PROPOSÉ par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 21 h 17.



Alain Grenier



Caroline Isabelle

